

CONSERVATOIRE NATIONAL SUPÉRIEUR DE MUSIQUE ET DE DANSE DE PARIS

AVIS DE RECRUTEMENT

2 PROFESSEUR.ES ASSOCIÉ.ES
TRAVAIL DE LA SCÈNE - 6 heures chacun
RENTREE SCOLAIRE 2025-2026

1- Le Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris :

Créé en 1795, le Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris est un établissement public français de transmission des arts musicaux et chorégraphiques de tout premier plan. En outre, on y dispense un enseignement de haut niveau dans les disciplines théoriques (musicologie, choréologie) et techniques (métiers du son) qui s'y rattachent. Ses nombreux partenariats internationaux et la renommée de ses professeurs et anciens étudiant.es le positionnent parmi les plus attractifs au monde.

Le Conservatoire s'inscrit dans son temps grâce à une politique ambitieuse de création, de recherche et d'ouverture aux publics à travers une riche programmation de concerts, spectacles de danse, conférences, cours publics et colloques gratuits et ouverts à tous. Le Conservatoire trouve ainsi naturellement sa place aux côtés de la Cité de la musique-Philharmonie de Paris et ses nombreux orchestres résidents, de la grande Halle de la Villette et du Centre national de la danse où création, interprétation, recherche et transmission se mêlent pour constituer un ensemble unique en Europe.

Le Conservatoire est membre partenaire de l'Université PSL et est membre de l'Université Européenne In.Tune.

2- Descriptif des postes sous contrat d'établissement, à pourvoir au 01/09/2025 :

2 postes de 6 heures hebdomadaires de professeur.e associé.e de travail de la scène, soit une quotité de travail totale de 50% pour chacun des postes, au sein du département des disciplines vocales.

Adresse administrative et géographique de l'affectation :
Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris
209 avenue Jean Jaurès - 75019 Paris - France

3- Conditions de travail et de rémunération :

Conditions de travail :

Travail sur le site du conservatoire, le cas échéant, sur les sites partenaires accueillants les projets pédagogiques ;

Respect de la déontologie de l'enseignement et sens du service public ;

Contraintes horaires et de congés : horaires de travail organisés du lundi au samedi définis par le chef de département et selon le calendrier scolaire.

Rémunération :

Postes de 6 heures dont le salaire est calculé en référence au traitement de base des professeur.es associé.es du CNSMDP 13.173€ bruts annuels.

Cumul : les candidat.es ayant déjà la qualité d'agent public devront fournir une autorisation de cumul de leur employeur principal pour être recrutés par le CNSMDP.

4- Conditions pour concourir :

Peuvent déposer leur candidature, les personnes ayant :

- Soit enseigné l'art dramatique dans l'enseignement supérieur et faisant état d'un vif intérêt pour l'opéra ;
- Soit enseigné l'art lyrique dans l'enseignement supérieur.

Les candidat.es doivent justifier d'une expérience significative de mise en scène, dans l'un de ces deux arts, à niveau national, voire international. Les diplômes et les titres de l'enseignement supérieur

viendront attester d'une solide formation, réalisée en France ou à l'étranger. Un diplôme de pédagogie est souhaité. L'intérêt pour la recherche serait un plus.

5- Missions et activités principales du poste à pourvoir :

Le travail de la scène est un enseignement central au sein des cursus de chant de 1^{er} et 2^e cycle. Les objectifs de cet enseignement sont les suivants :

- Interpréter scéniquement des airs et scènes d'opéras, voire des opéras entiers ;
- Mettre en place un entraînement corporel régulier ;
- Approfondir sa connaissance du répertoire lyrique, en identifiant et en travaillant les rôles qui mettront les étudiant.es en valeur dans la perspective d'un accès à l'emploi ;
- Être autonome et créatif.

Pour ce faire, le/la professeur.e associé.e devra, entre autres, dans le cadre de cours principalement collectifs et, le cas échéant, individuels :

- Délivrer un enseignement de la discipline en cohérence avec le projet pédagogique de l'établissement et s'intégrer dans la dynamique du département ;
- Travailler en concertation avec le chef de département, les autres professeur.es associé.es de travail de la scène, ainsi que les assistant.es et les accompagnateur.rices de ces classes ;
- Mettre en relation la pratique vocale des étudiant.es avec le jeu scénique, dans le cadre de scènes ou de fragments d'œuvres lyriques de toutes époques et de tous styles musicaux.
- Adapter la pédagogie à des étudiant.es aux niveaux hétérogènes
- Développer et structurer le travail d'interprétation au travers d'exercices collectifs et individuels ;
- Développer des interprétations singulières en tenant compte d'enjeux dramaturgiques et esthétiques
- Approfondir la relation texte/musique, en collaboration avec l'assistant.e de la classe ;
- Proposer, à ces jeunes chanteurs et chanteuses de haut niveau, un travail régulier de pratique de la voix parlée et chantée sur scène ;
- Proposer des techniques d'échauffement corporel ;
- Transmettre une méthodologie de travail et veiller à l'apprentissage des textes par cœur ;
- Solliciter l'autonomie et la créativité en accompagnant le développement de la personnalité artistique de l'étudiant.e ;
- Développer une juste analyse de soi et des partenaires sur scène ;
- Proposer un rendu du travail accompli dans le cadre de la saison publique du CNSMDP (ateliers lyriques ou autres formes à inventer...) ;
- Mobiliser en cours sa connaissance de l'évolution des formes théâtrales et musicales et des courants esthétiques ;
- Susciter des collaborations avec les autres enseignant.es et départements du CNSMDP, ainsi qu'avec d'autres établissements d'enseignement supérieur artistique ;
- Evaluer les étudiant.es et participer à leur orientation ;
- Assurer une veille artistique et scientifique de la discipline.

Liaison hiérarchique : Le/la chef.fe de département, le directeur des études musicales, la directrice de l'établissement

Liaison fonctionnelle : les autres enseignant.es du département et du Conservatoire, la directrice des études chorégraphiques, les chef.fes des autres départements, les chargé.es de scolarité et l'ensemble des services du conservatoire (administration, régie des salles, chargé.es de production, médiathèque...).

6- Principales connaissances, savoir-faire et savoir-être requis :

Connaissances :

- Méthodes et techniques pédagogiques ;
- Culture générale des disciplines et pratiques enseignées ;
- Techniques utilisées dans la discipline ;
- Connaissance de l'écosystème de l'enseignement supérieur dans la discipline concernée, sur le plan national et international.

Savoir-faire :

- Concevoir et proposer une technique d'enseignement dans sa discipline et en organiser la mise en œuvre ;
- Mettre en œuvre et respecter les pratiques déontologiques ;

- Concevoir et élaborer une stratégie de formation des étudiant.es, en collaboration avec les autres enseignant.es (assistant.es et accompagnateur.rices) de la classe ;
- Travailler en collaboration avec une équipe de professeur.es au sein de la même discipline ;
- Participer à la réflexion autour de l'enseignement de la discipline, des projets artistiques et des projets de recherche ;
- Travailler avec les enseignant.es d'autres disciplines ;
- Faire preuve de veille et d'anticipation ;
- Gérer les relations avec les étudiant.es ;
- Repérer les évolutions des pratiques et du milieu professionnel en lien avec la discipline.

Savoir-être :

- Sens de l'innovation/ créativité ;
- Capacités d'adaptation ;
- Sens de l'organisation ;
- Sens des responsabilités ;
- Sens de l'équité ;
- Travail en équipe ;
- Sens du service public ;
- Sens de l'écoute et de l'observation ;
- Facilité de contact et aptitudes communicationnelles ;
- Disponibilité, patience et tolérance.

7- Modalités de candidatures :

Les candidatures doivent comprendre :

- Une lettre de motivation ;
- Un curriculum vitae ;
- Une note d'intention sur le contenu pédagogique et les modalités de transmission, précisant les modalités de délivrance des enseignements, les modalités de rendu et de collaborations avec les équipes.

Elles doivent être déposées au format PDF correctement normé : le nom du fichier PDF doit être nom_prénom du candidat_intitulé EXACT de l'emploi postulé_lettre de motivation ou CV (exemple : Callas_Maria_Chant_CV).

Les candidatures doivent être déposées **au plus tard le 8 janvier 2025, avant 11h**, heure de Paris, sur le site internet du Conservatoire, dans la rubrique « recrutement » des « Personnels enseignants ».

Les candidatures transmises par courrier électronique ou voie postale **ne seront pas prises en compte**. Seuls les dossiers déposés via la procédure sur le site internet seront acceptés.

Attention : prévoir un délai suffisant pour le dépôt et l'enregistrement de votre candidature sur la plateforme dédiée. Aucune candidature ne pourra être enregistrée après 11h, heure de Paris. Un accusé de réception de la candidature sera envoyé par courriel au candidat ou à la candidate.

8- Une présélection des dossiers :

Un comité de sélection sera chargé de présélectionner les dossiers des candidat.es qui seront admis.es pour l'épreuve orale d'admission.

Les candidat.es sélectionné.es seront convoqué.es à l'épreuve d'admission via l'adresse courriel qui aura été renseignée lors du dépôt de la candidature.

9- L'épreuve d'admission :

Un entretien, d'une durée de 45 minutes, se déroulera avec le comité de sélection pour les candidat.es retenu.es lors de la présélection.

Date de l'épreuve d'admission : lundi 26 mai 2025

Si votre candidature est sélectionnée, il vous appartiendra de prendre vos dispositions pour être présent.e le jour de l'audition. Aucun changement ne sera possible après l'envoi des convocations.

10- Information générale sur le dispositif de recrutement :

Le Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris a obtenu les labels « égalité » et « diversité » délivrés par l'AFNOR.

Dans ce cadre et dans celui de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations, le ministère de la Culture et ses établissements publics s'engagent à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans leurs activités de recrutement. Une cellule d'écoute, d'alerte et de traitement est mise à la disposition des candidat.es ou des agent.es qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement <https://conceptrse.fr/signalement-culture>, code 1959.